

PROCÈS-VERBAL DE LA VINGT-TROISIÈME SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU BARREAU
DU QUÉBEC POUR L'EXERCICE 2018-2019 TENUE LE 13 DÉCEMBRE 2018, À COMPTER DE 8H30, À
L'ITHQ, SALLE MONT-ROYAL 1.

Sont présents :

- M. le bâtonnier Paul-Matthieu Grondin
- Me Catherine Claveau, vice-présidente
- Me Marc Lemay, vice-président
- Me Antoine Aylwin (par téléphone)
- Me Maria Giustina Corsi
- Me Louis-Paul Hétu
- Me Stéphanie Lisa Roberts (par téléphone)
- Me Régis Boisvert
- Me Normand Boucher
- Me Serge Bernier
- Me Isabelle Cloutier
- Me Claude Provencher
- Mme Hasnaa Kadiri
- Mme Renée Piette
- M. Louis Roy
- M. Bruno Simard

Autres participants :

- Me Lise Tremblay, directrice générale
- Me André-Philippe Mallette, secrétaire adjoint de l'Ordre
- M. Ali Pacha, chef de cabinet

Secrétaire de la séance :

- Me Sylvie Champagne, secrétaire de l'Ordre
-

1. MOT DE BIENVENUE

Inf : Monsieur le bâtonnier Paul-Matthieu Grondin souhaite la bienvenue à tous les membres du Conseil d'administration.

1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Inf : Les membres prennent connaissance de l'ordre du jour proposé.

Monsieur le bâtonnier suggère de débiter avec le point 7.7 à l'ordre du jour. Les membres du Conseil d'administration sont en accord pour procéder avec ce point.

Les membres du Conseil d'administration adoptent l'ordre du jour.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

D'APPROUVER l'ordre du jour suivant :

1. MOT DE BIENVENUE
- 1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 1.2 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
- 1.3 RAPPORT DU BÂTONNIER
- 1.4 RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE
- 1.4.1 RAPPORT D'ACTIVITÉS
2. DOSSIERS STRATÉGIQUES
- 2.1 NÉGOCIATIONS RELATIVEMENT À L'AIDE JURIDIQUE
- 2.2 SUIVI DE LA MODERNISATION DE LA JUSTICE
- 2.3 JUSTICE DANS LE NORD ET TABLE SOCIOJUDICIAIRE
- 2.4 RAPPORT JBM SUR LA SITUATION DE L'EMPLOI
- 2.5 INTELLIGENCE ARTIFICIELLE
- 2.6 RELATIONS AVEC LES MEMBRES
- 2.6.1 RAPPORT AVOCATS À LA RETRAITE
- 2.7 RÉFORME DU PROGRAMME DE L'ÉCOLE DU BARREAU DU QUÉBEC
- 2.7.1 PROJETS DE SONDAGE
- 2.8 RAPPORT D'ÉTAPE DU GROUPE DE TRAVAIL SUR L'AVENIR DE LA PROFESSION
3. POSITIONNEMENT ET LEADERSHIP
- 3.1 RAPPORT DU SECRÉTARIAT DE L'ORDRE ET AFFAIRES JURIDIQUES
- 3.2 PROJET DE RÉGLEMENTATION EN VERTU DE LA *LOI SUR LA PROCRÉATION ASSISTÉE*
- 3.3 TRAVAUX EN COURS - CONSEILLÈRE À L'ÉQUITÉ
4. GOUVERNANCE
- 4.1 CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DU BARREAU DU QUÉBEC
- 4.2 CONSULTATION SUR LES LIGNES DIRECTRICES EN MATIÈRE DE GOUVERNANCE DE L'OFFICE DES PROFESSIONS
5. PROTECTION DU PUBLIC
- 5.1 DOSSIER EN VERTU DE L'ARTICLE 55.2 DU *CODE DES PROFESSIONS*
- 5.2 DEMANDE DE DÉLIVRANCE DE PERMIS
- 5.3 DEMANDE DE PROLONGATION
6. TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET OPÉRATIONS
7. DOSSIERS INSTITUTIONNELS

- 7.1 **RÈGLEMENT SUR L'ORGANISATION ET SUR LES ÉLECTIONS DU BARREAU DU QUÉBEC**
 - 7.2 **RÈGLEMENT SUR LA FORMATION CONTINUE OBLIGATOIRE**
 - 7.3 **COMITÉ SUR LES DROITS DE LA PERSONNE**
 - 7.3.1. **REMPLACEMENT D'UN MEMBRE**
 - 7.3.2. **MANDAT DU COMITÉ**
 - 7.4 **NOMINATION - CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CORPORATION DES SERVICES**
 - 7.5 **RECONNAISSANCE DES ORGANISMES ACCRÉDITEURS EN MÉDIATION CIVILE**
 - 7.6 **RECOMMANDATION - ACCÈS À LA JUSTICE ET PERSONNES NON REPRÉSENTÉES**
 - 7.7 **RÉMUNÉRATION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE**
 - 7.8 **NOMINATION - SYNDIC ADJOINT**
 - 7.9 **COMITÉ D'ACCÈS À LA JUSTICE**
 - 8. **VARIA**
 - 9. **DOCUMENTATION POUR INFORMATION**
 - 9.1 **TABLEAU - EXERCICE ILLÉGAL**
 - 9.2 **DEMANDE DU BARREAU DE QUÉBEC - EXERCICE ILLÉGAL**
 - 9.3 **NOUVELLES RÉCLAMATIONS - FONDS D'INDEMNISATION**
 - 9.4 **RAPPORTS FINANCIERS**
 - 9.5 **RAPPORT DE VOTATION - SÉANCE VIRTUELLE DU 30 NOVEMBRE 2018**
 - 9.6 **TABLEAU DES SUIVIS DES INTERVENTIONS JUDICIAIRES DU BARREAU DU QUÉBEC**
 - 9.7 **PRÉSENTATION ÉDUCALOI AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 21 NOVEMBRE 2018**
 - 9.8 **PROJET DE PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL DES SECTIONS DU 3 DÉCEMBRE 2018**
 - 9.9 **TABLEAU DE SUIVI - LUTTE À LA DISCRIMINATION ET AU HARCÈLEMENT**
 - 9.10 **ENGAGEMENT DE LIMITATION VOLONTAIRE**
- 1.2 **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DES 21, 22, 27 ET 30 NOVEMBRE 2018**
-

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance du procès-verbal de la séance du 21 novembre 2018, suggèrent certaines modifications et l'adoptent avec corrections.

Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance des procès-verbaux des séances des 22 (courriel), 27 (courriel) et 30 (virtuelle) novembre 2018 et les adoptent sans corrections.

Les membres du Conseil d'administration approuvent la liste des documents de la séance des 21 novembre 2018 à être rendus publics.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

D'APPROUVER les procès-verbaux des séances des 22, 27 et 30 novembre 2018 sans corrections;

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance du 21 novembre 2018 avec corrections;

D'APPROUVER la liste des documents soumis lors de la séance du Conseil d'administration des 21 novembre 2018 à être rendus publics.

1.3 RAPPORT DU BÂTONNIER

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance du rapport du bâtonnier.

Monsieur le bâtonnier Paul-Matthieu Grondin discute des éléments suivants de son rapport :

- Réunion du Conseil des sections (**3 décembre 2018**) : Le Conseil des sections a été consulté afin d'obtenir ses recommandations relativement à la prime d'assurance responsabilité professionnelle. Les membres ont émis le souhait de consulter leur conseil d'administration relativement à cette question. Ainsi, le dossier a été reporté à une prochaine séance le 17 décembre 2018.

Monsieur le bâtonnier Paul-Matthieu Grondin invite les membres du Conseil d'administration à lui poser des questions sur son rapport.

Madame la vice-présidente Catherine Claveau discute de sa journée avec Avocats Sans Frontières. Elle discute du financement d'avocats sans frontières en donnant des chiffres à l'appui.

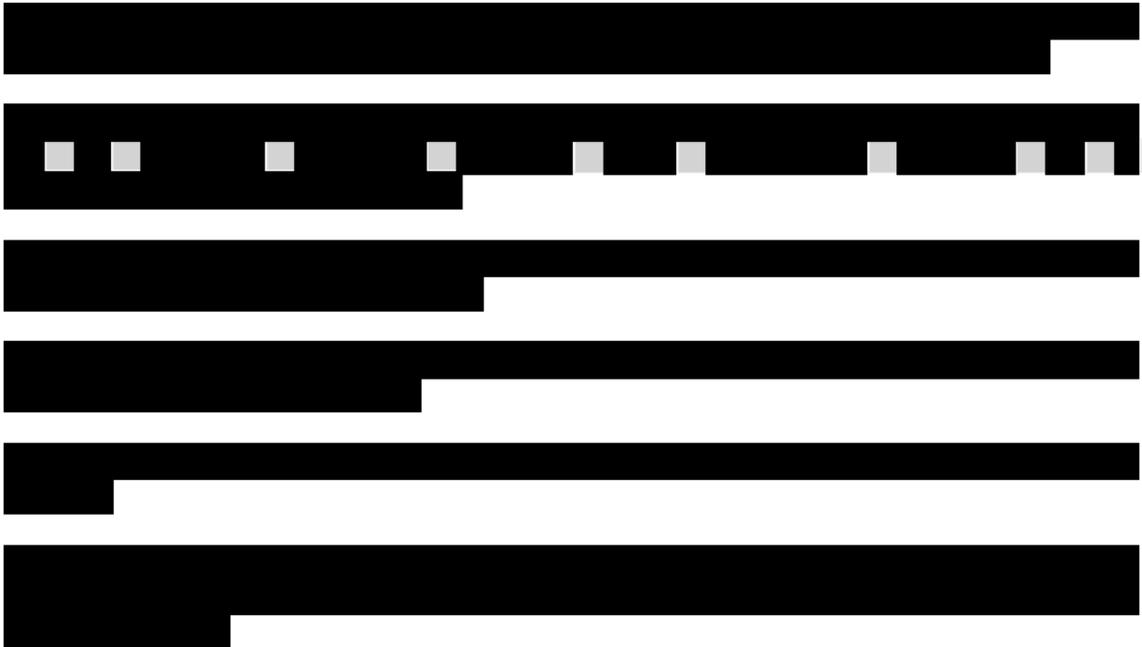
Monsieur le bâtonnier Paul-Matthieu Grondin confirme l'embauche d'Hélène Bisson à titre de directrice des communications du Barreau du Québec.

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]



1.4 RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

1.4.1 RAPPORT D'ACTIVITÉS

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance du rapport d'activités de la directrice générale.

M^e Tremblay discute de la révision de la Politique sur le fonctionnement du Conseil des sections. Le Conseil des sections a mis sur pied un groupe de travail pour revoir la politique adoptée en 2015. Elle souligne que le groupe de travail souhaite recommander que tous les membres du Conseil d'administration assistent au Conseil des sections afin de créer un lien privilégié entre les administrateurs et les membres du Conseil des sections et ainsi faciliter la communication. Elle discute des autres modifications anticipées à la Politique qui visent plutôt le fonctionnement interne du Conseil des sections.

Les membres du Conseil d'administration discutent de la recommandation du groupe de travail, qu'ils assistent au Conseil des sections.

M^e Tremblay invite les membres du Conseil d'administration à lui poser des questions sur son rapport.

En réponse aux questions des membres, elle confirme avoir été informée du départ de la directrice générale du Barreau de Montréal. Elle n'anticipe pas que cela cause de délais dans les dossiers conjoints entre les deux barreaux.

2. DOSSIERS STRATÉGIQUES

2.1 NÉGOCIATIONS RELATIVEMENT À L'AIDE JURIDIQUE

Inf : Monsieur le bâtonnier Paul-Matthieu Grondin confirme que le Barreau du Québec souhaitait que les négociations relativement au tarif de l'aide juridique reprennent. Afin de réactiver les négociations, on avait envisagé d'émettre un communiqué conjoint entre le Barreau du Québec et les barreaux de sections. Avant d'émettre un communiqué, il a communiqué avec le ministère de la Justice. Les représentants du ministère de la Justice ont confirmé que le mandat du négociateur était maintenu et qu'ils recevraient de nouvelles instructions prochainement. Une nouvelle rencontre a été fixée. Ainsi, considérant la reprise prochaine des négociations, le communiqué n'a pas été émis.

2.2 SUIVI DE LA MODERNISATION DE LA JUSTICE

Inf : Monsieur le bâtonnier Paul-Matthieu Grondin confirme que Me Catherine Ouimet a été nommée comme représentante du Barreau du Québec sur une table qui étudie la modernisation de la justice. L'objectif est de débiter par le projet de modernisation de la justice en matière criminelle qui serait transposable dans les autres matières. Un appel d'offres serait lancé en 2019.

2.3 JUSTICE DANS LE NORD ET TABLE SOCIOJUDICIAIRE

Inf : Monsieur le vice-président Marc Lemay confirme que la Commission Viens termine ses travaux sous peu. Des juges de la Cour du Québec ont témoigné devant la Commission Viens. Ils ont utilisé la position du Barreau du Québec pour demander au gouvernement d'agir dans le Nord.

Monsieur le bâtonnier Grondin est optimiste que certaines recommandations du Barreau du Québec seront retenues par le gouvernement.

2.4 RAPPORT JBM SUR LA SITUATION DE L'EMPLOI

Inf : M^e Lise Tremblay confirme que le rapport sur l'offre d'emploi est en voie d'être finalisé et sera communiqué aux membres prochainement.

2.5 INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

Inf : Monsieur le bâtonnier Paul-Matthieu Grondin indique que le groupe de travail continue ses travaux.

2.6 RELATIONS AVEC LES MEMBRES

Inf : Un membre souligne que la Conférence des juristes de l'État est organisée par le Barreau de Québec. Il croit que l'organisation de cette conférence devrait être sous la responsabilité du Barreau du Québec considérant que les juristes de l'État sont présents dans plusieurs sections. Il suggère que le comité des juristes des organismes publics pourrait étudier cette possibilité et formuler des recommandations au Conseil d'administration.

2.6.1 RAPPORT AVOCATS À LA RETRAITE

Inf : Monsieur le bâtonnier Paul-Matthieu Grondin présente le rapport du Groupe de travail sur les avocats à la retraite et les services Pro Bono. Il félicite le Groupe de travail pour la qualité du rapport.

Les membres du Conseil d'administration sont en accord avec les recommandations du Groupe de travail.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

CONSIDÉRANT le rapport du Groupe de travail sur les avocats à la retraite et les services Pro Bono;

D'ENDOSSER le rapport et les recommandations qui y sont contenues.

2.7 RÉFORME DU PROGRAMME DE L'ÉCOLE DU BARREAU DU QUÉBEC

2.7.1 PROJETS DE SONDAGE

Inf : M^e Lise Tremblay présente les projets de sondage préparés par le Comité de formation professionnelle et qui seront soumis dans le cadre de la réforme du programme de l'École du Barreau du Québec. Elle souligne que Me Jocelyne Tremblay souhaite obtenir leurs commentaires avant de transmettre le sondage en janvier 2019.

Les membres du Conseil d'administration émettent des commentaires sur les projets de sondage.

Un membre demande si un sondage similaire est transmis aux anciens étudiants suivant leur formation à l'École du Barreau du Québec.

M^e Tremblay confirme qu'un sondage est transmis aux anciens étudiants suivant leur formation. À la suite d'une demande du membre, elle confirme que les résultats de ces sondages seront transmis aux membres du Conseil d'administration.

2.8 RAPPORT D'ÉTAPE DU GROUPE DE TRAVAIL SUR L'AVENIR DE LA PROFESSION

Inf :



3. POSITIONNEMENT ET LEADERSHIP

3.1 RAPPORT DU SECRÉTARIAT DE L'ORDRE ET AFFAIRES JURIDIQUES

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance du rapport du Secrétariat de l'Ordre et Affaires juridiques (SOAJ).

Les membres du Conseil d'administration étudient les différentes interventions possibles du Barreau du Québec et émettent leurs commentaires.

1) PROJET DE LOI 1 - LOI MODIFIANT LES RÈGLES ENCADRANT LA NOMINATION ET LA DESTITUTION DU COMMISSAIRE À LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION, DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA SURETÉ DU QUÉBEC ET DU DIRECTEUR DES POURSUITES CRIMINELLES ET PÉNALES

Les membres du Conseil d'administration discutent de la recommandation du SOAJ d'intervenir relativement à ce projet de loi.

Monsieur le bâtonnier Grondin est d'avis que l'utilité du Barreau du Québec serait de présenter une étude en droit comparé sur les nominations ailleurs dans le monde.

M^e Sylvie Champagne confirme que l'exercice qui est recommandé est de faire des commentaires sur l'ensemble du processus et non seulement sur la décision ultime de nomination ou destitution aux 2/3 des voix exprimées par l'Assemblée nationale. Par exemple, on souhaite se positionner sur les autres aspects liés à l'indépendance du poste, soit l'appel de candidature, la durée du mandat et la possibilité de renouveler le mandat. Le processus devrait être harmonisé avec les autres nominations similaires par l'Assemblée nationale.

Un membre se questionne sur le rôle de certains intervenants dans le processus, notamment le secrétariat aux emplois supérieurs. Il souligne un ouvrage de Pierre Issalys *La justice administrative : entre indépendance et responsabilité - Jalons pour la création d'un régime commun des décideurs administratifs indépendants*.

Un membre est d'avis que dans l'étude comparative, on devrait se pencher sur la durée du processus.

Un membre est d'avis qu'il est important d'étudier l'ensemble du processus. Il discute notamment de la possibilité de nommer un comité indépendant qui formulerait des recommandations de nominations à l'instar des nominations à la magistrature.

Les membres du Conseil d'administration sont en accord pour intervenir relativement à ce projet de loi.

2) PROJET DE LOI 2 - LOI RESSERRANT L'ENCADREMENT DU CANNABIS

Les membres du Conseil d'administration souhaitent intervenir relativement à ce projet de loi afin d'étudier la contestation juridique liée à l'augmentation de l'âge légal à 21 ans. Le Barreau du Québec avait déjà pris position sur cette question dans le passé.

Les membres du Conseil d'administration sont en accord pour ne pas intervenir sur les autres dossiers.

3.2 PROJET DE RÉGLEMENTATION EN VERTU DE LA LOI SUR LA PROCRÉATION ASSISTÉE

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance du sommaire exécutif préparé par le SOAJ en date du 3 décembre 2018 et des documents qui l'accompagnent.

M^e Sylvie Champagne explique le projet de mémoire du Barreau du Québec. Elle répond aux questions des membres du Conseil d'administration sur ce projet de mémoire. Certains membres suggèrent certaines modifications mineures au projet de mémoire.

Les membres du Conseil d'administration sont en accord avec le projet de mémoire, sous réserve des commentaires émis lors de la présente séance.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

CONSIDÉRANT le sommaire exécutif préparé par le SOAJ en date du 3 décembre 2018;

CONSIDÉRANT la présente consultation de Santé Canada sur la procréation assistée;

CONSIDÉRANT les impacts potentiels de ces projets de règlements;

D'ENDOSSER le projet de mémoire sur le projet de réglementation en vertu de la *Loi sur la procréation assistée* à titre de position du Barreau du Québec, sous réserve des commentaires formulés par le Conseil d'administration.

3.3 TRAVAUX EN COURS - CONSEILLÈRE À L'ÉQUITÉ

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la note de service de Me Fanie Pelletier en date du 4 décembre 2018.

Les membres posent certaines questions relativement à cette note de service auxquelles répondent M^e Champagne, M^e Mallette et M^e Boisvert.

4. GOUVERNANCE

4.1 CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DU BARREAU DU QUÉBEC

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance du sommaire exécutif préparé par la vice-présidente Catherine Claveau en date du 29 novembre 2018 et des documents qui l'accompagnent.

Les membres du Conseil d'administration discutent de certaines modifications. Relativement à l'article 24 du *Code de déontologie*, le délai prévu est de cinq ans considérant qu'après ce délai, le bâtonnier ne devrait plus avoir siégé au Conseil d'administration avec aucun des administrateurs en poste.

Madame la vice-présidente Catherine Claveau souligne qu'une personne ressource doit être nommée afin de faire de la coordination du comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie.

Les membres du Conseil d'administration recommandent que cette personne ressource soit désignée par la Secrétaire de l'Ordre.

Les membres du Conseil d'administration sont en accord avec les recommandations.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

CONSIDÉRANT le sommaire exécutif préparé par la vice-présidente Me Catherine Claveau en date du 29 novembre 2018;

CONSIDÉRANT le *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie des administrateurs du Conseil d'administration d'un ordre professionnel*;

CONSIDÉRANT les commentaires formulés par le Comité de la gouvernance et d'éthique;

D'ADOPTER le Code d'éthique et de déontologie du Conseil d'administration du Conseil d'administration;

DE DEMANDER à la Secrétaire de l'Ordre de désigner une personne ressource afin d'aider le Comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie en lui apportant un soutien administratif.

4.2 CONSULTATION SUR LES LIGNES DIRECTRICES EN MATIÈRE DE GOUVERNANCE DE L'OFFICE DES PROFESSIONS

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance du sommaire exécutif préparé par le SOAJ en date du 3 décembre 2018 et des documents qui l'accompagnent.

Les membres du Conseil d'administration sont en accord avec les recommandations.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

CONSIDÉRANT le sommaire exécutif préparé par la vice-présidente M^e Catherine Claveau en date du 30 novembre 2018;

CONSIDÉRANT la consultation de l'Office des professions sur les Lignes directrices en matière de gouvernance;

CONSIDÉRANT les commentaires formulés par le Comité de la gouvernance et d'éthique;

D'ADOPTER les commentaires soumis par le Barreau du Québec sur le Projet de Lignes directrices en matière de gouvernance soumis par l'Office des professions.

5. PROTECTION DU PUBLIC

5.1 DOSSIER EN VERTU DE L'ARTICLE 55.2 DU *CODE DES PROFESSIONS*

Inf : Me Sylvie Champagne souligne avoir eu des difficultés à rejoindre la membre. Cette dernière a communiqué avec le Barreau du Québec ce matin, mais Me Champagne n'a pas eu l'occasion de lui parler.

Considérant l'absence d'urgence alors qu'elle ne pratique pas pour le moment, elle recommande de remettre le dossier à la prochaine séance du Conseil d'administration afin de lui donner l'opportunité de présenter ses observations.

Les membres du Conseil d'administration sont en accord avec le report du dossier à la séance de février 2019.

5.2 DEMANDE DE DÉLIVRANCE DE PERMIS - DEMANDE DE TRANSFÉRER LE PERMIS TEMPORAIRE EN VERTU DE L'ART. 41 C.P. EN PERMIS SPÉCIAL DE CONSEILLER JURIDIQUE ÉTRANGER - ██████████

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance du sommaire exécutif préparé par Me Sylvie Champagne en date du 7 décembre 2018.

Les membres du Conseil d'administration sont en accord avec les recommandations.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

CONSIDÉRANT la demande de transfert de permis temporaire en vertu de l'article 41 du *Code des professions* en permis spécial de conseiller juridique étranger de [REDACTED], membre du Barreau de New-York depuis le 22 août 1995 et du Barreau de l'Angleterre et du Pays de Galles depuis le 3 avril 2000;

CONSIDÉRANT l'attestation de réussite de l'examen de connaissance du français de l'Office de la langue française;

CONSIDÉRANT le *Règlement sur la délivrance des permis spéciaux du Barreau du Québec* entré en vigueur le 26 juin 2008;

D'ACCORDER un changement de statut au Tableau de l'Ordre et DE DÉLIVRER un permis spécial de conseiller juridique étranger à [REDACTED] aux conditions suivantes :

- Le titulaire doit faire suivre son nom du titre de « conseiller juridique étranger » ou des initiales « c.j.é. »;
- Le titulaire doit faire suivre son nom d'une mention de l'État où il est légalement autorisé à exercer la profession d'avocat;
- La possibilité de faire précéder son nom du préfixe « Me » ou « Mtre » sans pouvoir prendre verbalement ou autrement le titre d'avocat ou de procureur;
- Le titulaire peut donner des consultations et des avis d'ordre juridique portant sur le droit international public et sur le droit applicable dans l'État où il est légalement autorisé à exercer la profession d'avocat;

LE TOUT sujet au respect par [REDACTED] des devoirs et obligations imposés par le *Code des professions*, la *Loi sur le Barreau* et les Règlements adoptés en vertu de ce Code et de cette Loi à tous les membres du Barreau du Québec.

5.3 DEMANDE DE PROLONGATION

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance d'une lettre en date du 10 décembre 2018 relative à une demande de prolongation pour être assermentée.

Les membres du Conseil d'administration accordent la demande de prolongation demandée.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

CONSIDÉRANT la lettre en date du 10 décembre 2018 transmise par [REDACTED]

D'ACCORDER une prolongation de délai afin que [REDACTED] puisse être assermentée par la bâtonnière de l'Outaouais le 11 janvier 2019.

6. TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET OPÉRATIONS

Inf : Ce point n'a pas été traité à l'ordre du jour.

7. DOSSIERS INSTITUTIONNELS

7.1 *RÈGLEMENT SUR L'ORGANISATION ET SUR LES ÉLECTIONS DU BARREAU DU QUÉBEC*

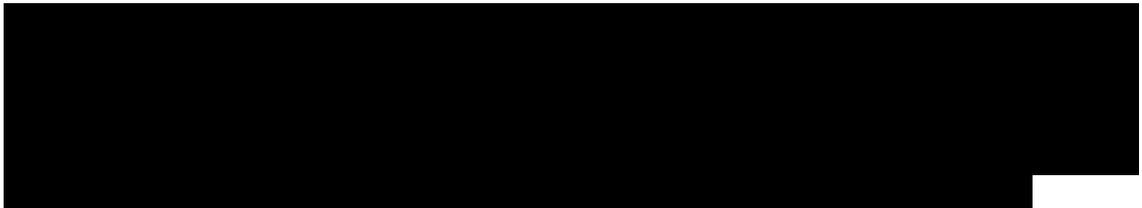
Inf : M^e Sylvie Champagne discute de l'échéancier proposé par l'Office des professions pour adopter le règlement afin qu'il soit en vigueur pour les prochaines élections.

Les membres souhaitent avoir le temps requis pour prendre connaissance du règlement et l'adopter. Ils acceptent que le règlement actuel soit le règlement en vigueur pour la prochaine période électorale. Ils demandent si l'élection pourrait avoir lieu sans adopter le nouveau règlement.

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]



7.2 RÈGLEMENT SUR LA FORMATION CONTINUE OBLIGATOIRE

Inf : M^e Lise Tremblay présente les commentaires reçus de la part de l'Office des professions et des membres du Barreau du Québec à la suite de la publication du projet de règlement.

Le projet de règlement sur la formation continue obligatoire qui intégrerait certains de ces commentaires sera soumis aux membres lors d'une prochaine séance du Conseil d'administration par courriel.

Une membre se demande si les membres ont émis des commentaires sur la disparition de l'accréditation des dispensateurs.

M^e Tremblay confirme ne pas avoir reçu un grand nombre de commentaires à cet effet. Par ailleurs, l'un des objectifs de la réforme est de responsabiliser les membres. Par ailleurs, le service de la qualité de la profession effectuera des contrôles chez les membres.

Une membre mentionne qu'une réglementation relative à la formation continue similaire existe dans d'autres ordres professionnels, notamment l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec.

7.3 COMITÉ SUR LES DROITS DE LA PERSONNE

7.3.1 REMPLACEMENT D'UN MEMBRE

Inf : Ce point est reporté à une prochaine séance du Conseil d'administration.

7.3.2 **MANDAT DU COMITÉ**

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance du sommaire exécutif préparé par le SOAJ en date du 29 novembre 2018 et des documents qui l'accompagnent.

Les membres du Conseil d'administration sont en accord avec le nouveau nom et le nouveau mandat proposé pour le Comité.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

CONSIDÉRANT le sommaire exécutif préparé par le SOAJ en date du 29 novembre 2018;

D'ADOPTER le nouveau nom du Comité, soit le Comité sur les droits de la personne et la diversité dans la profession;

D'ADOPTER le mandat du Comité sur les droits de la personne et la diversité dans la profession, soit :

- **D'étudier des projets de loi et de règlement en droit de la personne et conseille le Barreau à cet effet;**
- **D'étudier les problématiques d'administration de la justice en matière de droit de la personne et de recommander des solutions au Barreau à cet effet;**
- **De sensibiliser et conseiller le Barreau du Québec sur les enjeux d'égalité, de discrimination raciale et de diversité ethnoculturelle au sein de la profession et dans l'administration de la justice pour aspirer à des milieux plus inclusifs.**
- **De recommander des solutions afin d'éliminer la discrimination ainsi que la discrimination systémique au sein de la profession et dans l'administration de la justice.**

7.4 **NOMINATION - CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CORPORATION DES SERVICES**

Inf : Ce point est reporté à une prochaine séance du Conseil d'administration.

7.5 **RECONNAISSANCE DES ORGANISMES ACCRÉDITEURS EN MÉDIATION CIVILE**

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance du sommaire exécutif préparé par le SOAJ en date du 4 décembre 2018 et des documents qui l'accompagnent.

Les membres du Conseil d'administration sont en accord avec les recommandations.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

CONSIDÉRANT le sommaire exécutif préparé par le SOAJ en date du 4 décembre 2018 ;

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur de la Directive encadrant le pouvoir discrétionnaire du ministre de la Justice à l'égard de la reconnaissance des organismes accréditeurs en médiation civile;

DE DÉSIGNER la directrice générale, comme personne autorisée à signer le formulaire de demande de reconnaissance des organismes accréditeurs en médiation civile du ministre;

D'APPROUVER la modification au projet de *Règlement sur la formation continue obligatoire des avocats*.

7.6 RECOMMANDATIONS - ACCÈS À LA JUSTICE ET PERSONNES NON REPRÉSENTÉES

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance d'une note de service en date du 3 décembre 2018 rédigée par M^e Julien Pelletier-David concernant les citoyens non représentés.

Une membre souligne que cette question est directement liée au mandat du Comité d'accès à la justice. Elle est d'avis que le Comité d'accès à la justice devrait être consulté avant de prendre une position sur le sujet.

Les membres du Conseil d'administration se questionnent sur la position officielle qui pourrait être prise sur les personnes se représentant seuls. Il est important de développer des outils et formations pour assister les personnes se représentant seuls, ce qui est déjà fait via la Fondation du Barreau du Québec.

7.7 RÉMUNÉRATION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Inf :

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

7.8 NOMINATION - SYNDIC ADJOINT

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance du sommaire exécutif préparé par M^e Josée Roussin en date du 10 décembre 2018 et des documents qui l'accompagnent.

Les membres du Conseil d'administration sont en accord avec les recommandations.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

CONSIDÉRANT le sommaire exécutif préparé par M^e Josée Roussin en date du 10 décembre 2018 ;

D'APPROUVER la nomination de M^e Chantal lasenza à titre de syndic adjoint au Bureau du syndic.

7.9 COMITÉ D'ACCÈS À LA JUSTICE

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance du sommaire exécutif préparé par M^e Julien Pelletier-David en date du 10 décembre 2018.

M^e Maria Giustina Corsi, membre du Comité d'accès à la justice, suggère de reporter le mandat considérant que le mandat présenté ne reflète pas exactement ce qui a été décidé par le Comité d'accès à la justice.

Les membres du Conseil d'administration discutent du mandat du Comité d'accès à la justice et de la collaboration du SOAJ avec ce comité.

Le sujet est reporté à une prochaine séance du Conseil d'administration afin de clarifier le mandat du comité d'accès à la justice.

8. VARIA

Inf : Il n'y a aucun point ajouté au varia pour la présente séance.

9. DOCUMENTATION POUR INFORMATION

9.1 TABLEAU - EXERCICE ILLÉGAL

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

Monsieur le bâtonnier Paul-Matthieu Grondin discute de certains enjeux soulevés en lien avec la conformité à la *Loi sur le Barreau* de certains organismes sans but lucratif, soit Juripop et Pro Bono Québec.

M^e Sylvie Champagne explique la problématique liée à ces organismes et souligne que le SOAJ aimerait obtenir la position du Conseil d'administration à cet égard.

Considérant les faibles risques dans ces deux dossiers pour la protection du public, les membres du Conseil d'administration ne souhaitent pas aller de l'avant pour l'instant dans ces dossiers.

9.2 DEMANDE DU BARREAU DE QUÉBEC - EXERCICE ILLÉGAL

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

9.3 NOUVELLES RÉCLAMATIONS - FONDS D'INDEMNISATION

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

9.4 RAPPORTS FINANCIERS

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

9.5 RAPPORT DE VOTATION - SÉANCE VIRTUELLE DU 30 NOVEMBRE 2018

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

9.6 TABLEAU DE SUIVIS DES INTERVENTIONS JUDICIAIRES DU BARREAU DU QUÉBEC

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

9.7 PRÉSENTATION ÉDUCALOI AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 21 NOVEMBRE 2018

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

9.8 PROJET DE PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL DES SECTIONS DU 3 DÉCEMBRE 2018

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

9.9 TABLEAU DE SUIVI - LUTTE À LA DISCRIMINATION ET AU HARCÈLEMENT

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

9.10 ENGAGEMENT DE LIMITATION VOLONTAIRE

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

Le Président,

La Secrétaire,

Paul-Matthieu Grondin
Bâtonnier du Québec

Sylvie Champagne
Secrétaire de l'Ordre